

Discours Monsieur le Maire 14 07 2010

En 1789, avec une intensité rarement égalée, l'avenir a affronté le passé.

Le Passé? C'est la monarchie absolue de droit divin où le pouvoir est exercé par le souverain qui règne et gouverne avec ses ministres et ses proches courtisans. C'est aussi une société divisée en ordres: deux ordres privilégiés (3% de la population) et le tiers état, loin d'être homogène mais qui regroupe les forces vives du royaume.

Or, dans une brochure célèbre, publiée en 1789, SIEYES, membre du tiers état, a posé des questions qui fâchent. "Qu'est ce que le tiers-état? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? Rien. Que demande-t-il? A devenir quelque chose".

Ce "quelque chose" a été déterminant. La prise de la Bastille est le premier rendez-vous de la révolution qui a jeté bas le vieil édifice qui abritait la monarchie française.

1/ Pourquoi un bouleversement aussi soudain et d'une telle ampleur ?

Rappelons les faits :

- Le budget de l'Etat se caractérisait par un déficit chronique et une dette élevée. L'explication en réside dans l'injustice fiscale qui reflétait la structure de la société. L'essentiel des impôts pesait sur le tiers-état; les ordres privilégiés étaient exonérés ou faiblement imposés. Ainsi le clergé dont la fortune était évaluée à 4 milliards de livres et le revenu annuel à plus de 200 millions de livres versait à l'Etat 3 millions sous la forme de "don gratuit".
- La refonte radicale du système fiscal figurait dans tous les cahiers de Doléances.

"Ce qui nous fait bien de la peine, dit l'un d'entre eux, c'est que ceux qui ont le plus de biens paient le moins.... Pourquoi donc ce sont les riches qui paient le moins et les pauvres qui paient le plus? Est-ce que chacun ne doit pas payer selon son pouvoir? Sire, nous vous demandons que cela soit ainsi parce que cela est juste".

SIEYES, dans un autre de ses ouvrages intitulé " *Essai sur les privilèges* " et qu'il avait publié en 1788, ne manquait pas d'observer: "les privilégiés engloutissent les capitaux et les personnes: tout est voué sans retour à la stérilité privilégiée".

Rappelons encore les faits :

- Les 60 années qui précèdent la révolution ont été une période de prospérité. Cette prospérité n'a pas profité également à tous. Les principaux bénéficiaires? Les détenteurs de la rente foncière qui a plus que doublé. Par contre, les prix des denrées ont augmenté de 60% et les salaires de 22%... Ces chiffres en disent long sur le partage des richesses. Les classes populaires, urbaines et rurales, n'ont eu que les miettes du festin.
- Circonstance aggravante: à la veille de la révolution l'économie est fragilisée par des mauvaises récoltes qui entraînent une hausse brutale des prix et par le malencontreux traité de commerce conclu avec l'Angleterre; ce traité ouvrait le

marché français à la concurrence britannique. "Un véritable déluge" à en croire les contemporains. Une encyclopédie de 1789 remarquait:

"Nous venons de faire un traité de commerce qui pourra bien enrichir nos arrière-neveux mais qui a ôté le pain à 500 000 ouvriers et ruiné 10 000 maisons de commerce."

Les ouvriers piétinent devant les établissements fermés; Le nombre des indigents augmente. "Le pot, le pain, le lit et la maison" ne sont plus assurés. Et que dire des maladies, des accidents, de la vieillesse quand le budget de l'assistance publique est réduit à la portion congrue.

- Ce qui choque les gens du peuple c'est moins leur situation que l'indifférence des puissants à la détresse des plus faibles. L'inégalité sociale se double du mépris social.
- Affaibli par des scandales, claquemuré dans ses certitudes, le pouvoir n'était plus en phase avec les besoins et les aspirations de l'époque. Ses tentatives de résistance ont enclenché le processus qui, en 40 jours, a radicalement transformé le royaume.

La prise de la Bastille, ce lieu sans justice, a sonné le glas de l'arbitraire banalisé. La suppression des privilèges dans la nuit du 04 août a disloqué la traditionnelle hiérarchie sociale. Le 26 août la déclaration des droits de l'homme et du citoyen a jeté les bases d'un nouveau régime politique et juridique.

2/En ce sens nous sommes tous des héritiers de "l'année sans pareille" mais des héritiers qui ont à surmonter, avec leur propre méthode, des crises dont la gravité ne cède pas à celles de 1789.

- Aussi, au plan national comme au plan local, il faut s'efforcer de donner sa dignité à l'action politique en évitant toute confusion de genre. En appelant au strict respect de la loi et quelque soit ses opinions et ses habitudes de vie et en la faisant respecter.
- Nous assistons au délitement du service public, à la régression des acquis sociaux, au creusement des inégalités. Sans tomber dans le fétichisme de l'Etat, je pense que l'intervention publique est nécessaire pour réguler et redistribuer.
- Enfin, l'activité économique ne peut se donner comme seule règle le laisser-faire et le laissez-passer: les inégalités produites par le marché ne sont que l'autre face de la liberté. " ils veulent être libres et ne savent pas être justes". Entre la liberté et l'égalité l'articulation passe par la solidarité pour faire face aux forces de dislocation sociale.
- Nous le savons: les inégalités de revenu ne sont que la conséquence d'inégalités qui s'expriment dans d'autres domaines, en particulier scolaire et culturel.
- Pour que l'égalité des chances ne reste pas une coquille vide, il faut se doter des moyens humains et financiers pour que l'école soit le lieu d'émancipation par le savoir, et la culture la condition et le gage du progrès démocratique.

Conclusion

Pour résoudre ces problèmes qui portent sur l'idée que l'on se fait du pacte républicain, les principes et les valeurs de 1789 restent d'actualité.

Si l'opinion passe la conviction reste. C'est ma conviction et des élus qui m'entourent et qui, au travers des aléas de la vie politique locale, reste le déterminant de notre action.

Jean ESPILONDO
Maire d'Anglet
14 Juillet 2010